

CCAS d'Ancy-sur-Moselle
Département de la Moselle

Procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 05 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration s'est réuni à la mairie d'Ancy-Dornot, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit et sur la convocation qui leur a été adressée en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, sous la présidence de Martine SAS-BARONDEAU, Vice-Présidente.

Nombre de membres élus :	11
Nombre de membres présents :	07
Nombre de membres absents excusés :	04
Nombre de membres ayant donné procuration :	02
Nombre de membres absents non excusés :	00

Étaient présents : Mesdames Andrée DEPULLE, Pascale DIDAOUI, Maryse JASMIN, Sandrine JENOT, Martine SAS-BARONDEAU, Chantal STEFFENS et Monsieur Daniel MAURICE

Absents excusés : Mesdames Marie-France GAUNARD-ANDERSON, Marianne KUPKE et Messieurs Thierry FRESSE et Gilles SOULIER

Procuration : Marie-France GAUNARD-ANDERSON à Maryse JASMIN
Gilles SOULIER à Martine SAS-BARONDEAU

Secrétaire de séance : Madame Pascale DIDAOUI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Pascale DIDAOUI est désignée secrétaire de séance.

La Vice-Présidente rappelle que le procès-verbal de la séance du 02 février 2023 a été adressé à tous les membres du Conseil d'Administration. Aucune observation n'ayant été formulée, Madame SAS-BARONDEAU le soumet alors à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'approuve à l'unanimité.

Ordre du Jour

1. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022
2. Affectation du résultat de fonctionnement
3. Subvention 2023 versée à l'association départementale des restaurants et relais du cœur de Moselle-Ouest
4. Approbation du budget primitif 2023

2023-05-04-01 (7.1) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022

Martine SAS-BARONDEAU, Vice-Présidente, présente les comptes administratif et de gestion 2022.

Elle rappelle que ces comptes sont sincères et équilibrés et donne ensuite connaissance des réalisations de dépenses et recettes par chapitre de fonctionnement.

Elle invite les membres du CCAS à délibérer et précise que la procuration donnée par le Président ne sera pas retenue pour le vote.

Les membres du Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2022 du comptable public ainsi que le compte administratif 2022 qui fait apparaître les résultats ci-dessous et qui sont en tous points identiques.

Section de fonctionnement :

- Dépenses :	3 037,99 €
- Recettes :	2 310,74 €
- Résultat reporté d'excédent 2021 :	1 910,48 €

Soit un résultat excédentaire de 1 183,23 €

2023-05-04-02 (7.1) Affectation du résultat de fonctionnement

Après avoir entendu le compte administratif 2022 et pris connaissance des dépenses et des recettes, les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'affecter les résultats de fonctionnement 2022 de la manière suivante :

- Recettes de fonctionnement, article 002, la somme de 1 183,23 €

2023-05-04-03 (7.5) Subvention à l'association départementale des restaurants et relais du cœur de Moselle-Ouest

La Vice-Présidente informe les membres du conseil d'administration d'une demande de subvention des « Restos du cœur » pour l'année 2023.

Elle propose qu'une participation financière soit accordée à hauteur de 500 €.

En 2021, 2 442 repas ont été délivrés à des administrés de la commune.

Sur l'hiver 2022-2023, une dizaine de personnes ont été desservies.

Monsieur Daniel MAURICE, représentant cette association, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après délibération, à 1 abstention et 7 voix pour, les membres du Conseil d'administration décident, pour l'exercice 2023, d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'association départementale des restaurants et relis du cœur de Moselle-Ouest.

2023-05-04-04 (7.1) Approbation du budget primitif 2023

Compte-tenu du report de fonctionnement et d'une subvention de la commune de 5 000,00 €, le montant total du budget proposé serait de 6 183,23 €.

Les prévisions de dépenses seraient composées de :

- 5 500,00 € de charges de gestion courante en provision pour bons de chauffage et demandes d'aides diverses
- 500 € de subvention (Restos du cœur)
- et de 183,23 € de charges à caractère général pour équilibre du budget.

Après présentation par la Vice-Présidente du budget 2023, les membres du Conseil d'administration l'accepte et le vote à l'unanimité.

Celui-ci s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes.

- Section de fonctionnement : 6 183,23 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 20 minutes.

Liste des délibérations du 05 avril 2023 :

- 2023-05-04-01 (7.1) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022
- 2023-05-04-02 (7.1) Affectation du résultat de fonctionnement
- 2023-05-04-03 (7.5) Subvention à l'association départementale des restaurants et relais du cœur de Moselle-Ouest
- 2023-05-04-04 (7.1) Approbation du budget primitif 2023

Fait en délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

La Vice-Présidente

Martine SAS-BARONDEAU

La secrétaire de séance

Pascale DIDAOUI